

## **Compte rendu sommaire du Conseil Municipal 05/04/2024**

Convocation du 28/03/2024

Le vendredi 05 Avril 2024 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présidence de Madame MORAND Myriam, Maire.

Étaient présents : Mmes LEMAIRE Brigitte, THIMOND Martine et LEROY Aurore, Mrs TESSIER Jean-Pierre, GUILLAUT Jérôme, LEMAIRE Dominique, SEGOUIN Christophe.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour : Mr GUILLAUT Jérôme est nommé secrétaire de séance

### **1. Approbation des comptes de gestion 2023 Commune, Assainissement, CCAS :**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que les comptes de gestion tenus à la Trésorerie de La Ferté Bernard pour le budget principal et les budgets annexes sont identiques aux comptes administratifs tenus à la Mairie.

**Adopté à l'unanimité**

### **2. Approbation des comptes administratifs 2023 Commune, Assainissement, CCAS :**

Commune :

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	507 877.06	560 157.14	52 287.02
Investissement	316 917.86	275 195.28	-41 722.58*

\*manque 46 790€ de subventions à percevoir : en attente de versement

**Adopté à l'unanimité**

Assainissement :

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	20 405.78	21 702.24	1 296.46
Investissement	8 695.38	186 937.10	178 241.72

**Adopté à l'unanimité**

CCAS :

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	3 284.00	5 200,00	1 916.00

**Adopté à l'unanimité des membres du CCAS**

### **3. Vote des taux d'imposition 2024 :**

Madame le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il estime que l'augmentation de la base d'imposition de 3,9 % réalisée par l'État est bien « suffisante »

Les taux d'imposition pour l'année 2024 qui se présentent ainsi :

Taxe foncière bâtie : 35.33 %

Taxe foncière non bâtie : 32.29 %

Taxe d'habitation : 17.39 %

**Adopté à l'unanimité**

4. Vote des budgets primitifs 2024 Commune, Assainissement, CCAS :

Madame le Maire, présente aux conseillers municipaux le budget primitif pour l'année 2024 comme suit :

Commune

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	420 207.02	420 207.02
Investissement	241 022.58	241 022.58

**Adopté à l'unanimité**

Assainissement

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 760.00	20 760.00
Investissement	195 301.72	195 301.72

**Adopté à l'unanimité**

CCAS

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 200,00	5 200,00

**Adopté à l'unanimité**

5. Offre de prix voirie communale 2024 :

Nous avons reçu trois devis concernant l'entretien de la voirie communale pour l'année 2024. Le devis le moins-disant a été accepté par le Conseil Municipal.

**Adopté à l'unanimité**

6. Aménagement du bourg 3<sup>ème</sup> phase :

Des travaux de changement de canalisations d'eau potable doivent être réalisés cette année par le Syndicat d'Eau de l'Est Sarthois avant de débiter la 3<sup>ème</sup> phase des travaux. Ceux-ci auront lieu de la Rue « Place de la Liberté » à la Rue du Perrin (y compris la Rue du Perrin). Nos travaux d'aménagement du bourg sont donc reportés en fin d'année 2024/début 2025 selon l'avancement des travaux de canalisations. Néanmoins, nous finirons la partie au niveau de l'ancien local pompiers et trottoir en face. Une réflexion est en cours pour rénover le trottoir Rue du Perrin ainsi que d'effectuer l'enlèvement du rond-point Rue du Perrin/Rue des Chemins Verts et de faire un rond-point « bombé » afin de faciliter la circulation des poids lourds sur cette zone.

7. Autorisation dépôt dossier Fonds de Concours CCHS 2024 :

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Madame le Maire pour déposer le dossier de demande de fonds de concours 2024 auprès de la CCHS.

**Adopté à l'unanimité**

8. Information SOCCEM :

Dans le cadre de son plan de développement et d'extension, la SOCCEM a acquis des terrains avoisinants. Une partie est considérée comme zone humide. L'entreprise a donc l'obligation de trouver une équivalence pour l'aménager dans les communes plus ou moins proches.

Le Conseil Municipal fait une proposition pour le bas des terrains des Grands Champs qui se situe en zone humide .

Si cette proposition intéresse la SOCCEM, le Conseil Municipal étudiera ensuite les différentes closes.

9. Information transfert compétence eau-assainissement CCHS :

Un rendez-vous a eu lieu dans les locaux de la CCHS concernant les amortissements de l'ancienne station d'épuration.

Un échange constructif a eu lieu afin de régulariser l'amortissement de l'ancienne station d'épuration. À ce jour, nous sommes les premiers à évoquer ce sujet. Celui-ci risque de concerner plusieurs autres communes.

10. Information sécurisation hameau de la Croix Champagne :

Madame le Maire a rencontré le service technique du Département concernant la sécurisation du carrefour de la Croix Champagne. Nous avons l'accord du Département pour mettre la départementale en priorité à droite. Néanmoins, l'achat de panneaux et autres travaux seront à réaliser à la charge de la Commune. Le Conseil Municipal souhaite des devis afin de connaître le prix de ce changement avant de se prononcer.

11. Rénovation réseau assainissement Rue de la Bourbionne :

Nous devons réaliser des travaux de mise en conformité sur le réseau d'assainissement collectif avant le transfert de compétence à la CCHS au 01/01/2026. Nous avons donc effectué un devis pour rénover le réseau Rue de la Bourbionne. Nous sommes en attente de devis supplémentaires. Le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux et délibérera au prochain Conseil Municipal pour retenir une offre de prix.

12. Questions diverses :

- Point sur les diverses commissions :

**Conseil d'école :** Les effectifs sont stables au sein de notre SIVOS. De nombreuses sorties sont organisées par l'équipe enseignante (malgré les diverses contraintes relatives aux normes).

**Environnement :** Un comptage des vertébrés et invertébrés est en cours de réalisation par la commission environnement. Les éléments seront donnés lors des prochaines réunions.

- Cérémonie du 8 Mai :

Elle sera réalisée selon les mêmes conditions que les années précédentes avec défilé, discours et vin d'honneur. Une communication sera faite en amont de cette cérémonie.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 03 Mai 2024 à 20h30.